

VOTRE MRC EN ACTION

SEPTEMBRE 2022



De culture innovante

QUOI DE NEUF?

Séance du conseil : Le 20 septembre 2022 à 18 h 00

VAL-SAINST-FRANÇOIS.QC.CA

Développement Val-Saint-François (DVSF)

FONDS DE LA MRC

Les organismes ont été nombreux à répondre aux appels de projets qui ont eu lieu au printemps. La MRC est heureuse d'annoncer le soutien offert à 22 projets dans le cadre de trois fonds. Visitez la section Nouvelles et Communiqués de presse du site Internet de la MRC pour en savoir plus sur les projets et les organismes retenus.



22 PROJETS SOUTENUS DANS LE VAL

Fonds de lutte à la pauvreté
100 900 \$ pour 5 projets

Fonds d'initiatives culturelles
28 650 \$ pour 7 projets

Fonds Régions et Ruralité
111 885 \$ pour 10 projets

Les projets soutenus à l'aide du Fonds de lutte à la pauvreté (PAGIEPS) visent à prioriser la mise en œuvre d'actions structurantes qui auront des effets à long terme et agiront sur les déterminants de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Au niveau culturel, le Fonds d'initiatives culturelles aidera la réalisation de sept projets dans le Val. Ce fonds permet ainsi de soutenir le milieu des arts et de la culture, sensibiliser la population à l'importance de la culture et du patrimoine et appuyer l'offre culturelle du territoire.

Enfin, dix organisations pourront, à l'aide du Fonds Régions et Ruralité, mettre en œuvre des projets structurants qui viennent améliorer le milieu de vie de la population. Les municipalités ainsi que les organismes à but non lucratif et les coopératives du Val y sont admissibles.

Agroalimentaire

RÉPERTOIRE AGROALIMENTAIRE EN LIGNE



Essayez le répertoire en ligne pour découvrir et vous procurer de délicieux aliments locaux. Manger local n'aura jamais été aussi facile !

tourisme.val-saint-francois.com/agroalimentaire/repertoire/

Service de l'environnement

COLLECTES RDD



Merci à nos partenaires :



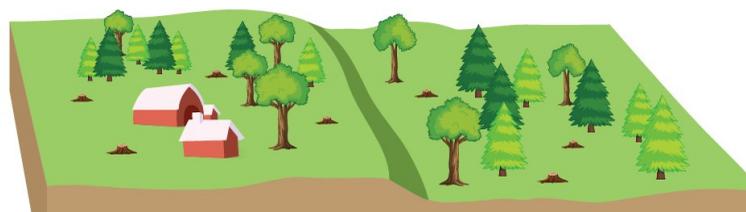
Prochaine collecte
17 septembre 2022

Valcourt

Service de l'aménagement du territoire

RAPPEL - RÈGLEMENT DES MILIEUX BOISÉS DE LA MRC

En tant qu'agriculteur(trice), vous ou votre agronome devez obtenir une autorisation d'abattage d'arbres auprès de la MRC avant le début de 3 types de travaux :



- 1 Toute coupe de 20 % et plus des tiges de diamètre marchand sur une superficie d'un hectare et plus ;
- 2 Tout abattage d'arbres à des fins de récolte forestière dans la rive d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau ;
- 3 Travaux de déboisement pour le changement de vocation.

Pour plus d'informations et pour présenter une demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbres, visitez la page Web du service des forêts de la MRC à www.val-saint-francois.qc.ca/services/foret/ ou contactez-nous par courriel à foret@val-saint-francois.qc.ca, ou par téléphone au 819 826-6505, poste 301 ou 302.

